



Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 1^{er} juillet 2022

Membres présents : M. André JACOB, Mme Liliane BAUER, M. Gérard DURINGER, Mme Marie-Madeleine MARTIN, M. Paul LOSSEL, Mme Corinne ZEISSLOFF, Mme Valérie WANKMULLER, M. Sébastien DURST, Mme Anne-Gaëlle SCHOTT, M. Alexandre FRIESS et Mme Elodie ROTH.

Absents excusés : M. Claude AFFOLTER, Adjoint au Maire, M. Bertrand MEYER, M. Christian SCHNEIDER, Mme Stéphanie MESSMER

Le compte-rendu de la séance du 20 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX EN COURS

Travaux de restructuration de l'ancienne agence du Crédit Mutuel en local associatif de proximité

Les travaux de démolition interne (arrachage des revêtements de sol, des cloisons et portes intérieures, des faux plafonds, sanitaires...) ont été réalisés dans l'ancien Crédit Mutuel par la société BATISIMA de Hoerd.

En conséquence, les droits au versement de la subvention de 58 820 € accordée par la Collectivité Européenne d'Alsace à la commune pour le projet de restructuration de l'ancienne agence du Crédit Mutuel en local associatif de proximité ont été maintenus suite à l'envoi de la première facture de travaux avant le 30 juin 2022.

Le permis de construire autorisant les travaux a également été signé le 1^{er} juillet 2022.

Une consultation en vue de la passation des marchés de travaux de transformation des locaux sera engagée au mois de septembre 2022.

Démarrage des travaux de construction de la voie cyclable entre Pfulgriesheim et Lampertheim

Pour mémoire, ce projet a été initié au début de l'année 2021 par la Communauté de Communes du Kochersberg qui en assure la maîtrise d'ouvrage complète par voie de conventions avec les communes de Lampertheim, de Pfulgriesheim et de l'EMS. Après un an de concertation avec toutes les parties et suite à la procédure de consultation engagée au mois d'avril 2022, le marché des travaux a été attribué à la Société LINGENHELD d'Oberschaeffolsheim, pour le lot 1 voirie, et à la société GOTTRI de Berstheim, pour le lot 2 aménagements paysagers et plantations. Le chantier va démarrer aux alentours du 18 juillet pour se terminer à la fin du mois d'août 2022. La date de l'inauguration de la piste cyclable est d'ores et déjà fixée au samedi 24 septembre 2022.

Chantier de reconstruction de l'école maternelle et de création d'un accueil périscolaire

Pour rappel, une visite du chantier a été organisée pour le conseil municipal le 17 juin dernier. M. Gérard DURINGER fait un point sur l'état d'avancement des travaux. Les caissons de toiture sont en place pour la phase suivante de pose de la couverture en aluminium qui est actuellement en cours. Le bardage extérieur des façades préparé dans les ateliers de la société MARTIN de Neubois sera mis en place après la pose des fenêtres.

Un mur de soubassement construit sur les fonds des parcelles des propriétés 13, 15 et 17 rue des Lilas en limite parcellaire avec l'emprise de l'école maternelle a été mis à jour suite au décaissement de la zone de transition vers le verger école. Ce mur sera consolidé par un mur de soutènement construit du côté école maternelle.

Une visite de chantier sera organisée avec les enseignantes lundi 4 juillet 2022.

et travaux à la salle des fêtes

M. Gérard DURINGER propose de remplacer les luminaires vasques des murs Nord et Sud de la salle des fêtes par des appliques avec des ampoules LEDS. Un devis sera fait par le titulaire du marché du lot « électricité », la société EIE de Haguenau.

La mise en place des cagettes d'infiltration des eaux pluviales dans le parking de la salle des fêtes devrait avoir lieu cet été.

L'ancienne structure de jeux démontée dans la cour de l'école maternelle est toujours provisoirement entreposée à la salle des fêtes dans l'attente d'un nouveau lieu de stockage ou de son transfert à l'aire de jeux de la rue de la Colline. Le devis établi par la société EPSL de 29 000 € TTC examiné en séance du 20 mai étant jugé exorbitant, il conviendrait de demander une deuxième estimation du coût de la repose et des travaux de finition paysagère auprès d'une autre société spécialisée dans la réalisation d'aires de jeux.

Par ailleurs, un nettoyage de fonds de tous les locaux (cuisine, sanitaires, bar, petite et grande salle, couloirs...) devra être fait avant la réouverture de la salle des fêtes au public. Etant donné la réaffectation des agents à l'entretien d'autres bâtiments communaux, il conviendra de faire appel à une société de services pour effectuer le nettoyage d'après chantier puis l'entretien bihebdomadaire de la salle. M. DURINGER se charge de contacter la société AKTIV PROP de Griesheim-sur-Souffel pour obtenir une proposition tarifaire.

PROMESSE DE VENTE DES CHEMINS RURAUX A DELTAMENAGEMENT

Le Maire rappelle que la commune est propriétaire de chemins ruraux au lieudit Meyeracker inclus dans la zone IAU dont le parcellaire sera entièrement remanié en vue de la création d'un lotissement d'habitation.

Un permis d'aménager a été obtenu sur la première tranche de 1.71 ha en date du 26 novembre 2021 par la SAS DELTAMENAGEMENT. Dans le cadre du dépôt du prochain permis d'aménager correspondant à la phase 2 d'aménagement du lieudit Meyeracker, répartie en deux tranches de travaux, le lotisseur est dans l'obligation de produire dans le dossier du permis d'aménager une promesse de vente à son profit de ces chemins ruraux. Le Maire expose que la vente des 21.48 ares formant les chemins ruraux sera consentie au prix de vente de 8 500 € l'are. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'autoriser le Maire à signer la promesse de vente de 21.48 ares de chemins ruraux inscrits dans la zone IAU du Meyeracker. Il est à noter que dans le cadre de la cession de ces chemins, la procédure de déclassement ne nécessitera pas d'enquête publique et sera actée par simple délibération du conseil municipal.

CONVENTION DE RETROCESSION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIRIE ET DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT A CREER AU LIEUDIT MEYERACKER DNS LE CADRE DE LA PHASE 2 D'AMENAGEMENT

Ce point découle de ce qui précède, car préalablement à l'obtention du permis d'aménager pour la phase 2 d'aménagement du lieudit Meyeracker, le lotisseur doit régler la problématique de la gestion ultérieure des voiries et des équipements créés à l'intérieur du futur lotissement. Il propose de restituer à titre gratuit et en pleine propriété à la commune les voiries nouvelles et les espaces communs, par convention de rétrocession dans le domaine public communal. Une délibération similaire a déjà été prise en date du 16 avril 2021 préalablement au dépôt du premier permis d'aménager accordé le 26 novembre 2021. Le conseil municipal valide ce point à l'unanimité.

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE DANS LE CADRE DU RECOURS CONTENTIEUX CONTRE LE PERMIS D'AMENAGER AU LIEUDIT MEYERACKER

Pour mémoire un recours gracieux a été engagé par un habitant de Pfulgriesheim en vue d'obtenir le retrait du permis d'aménager accordé par le Maire au nom de la commune le 26 novembre 2021 à la SAS DELTAMENAGEMENT. Le Maire informe avoir notifié un courrier de refus au demandeur en date du 23 mars qui a été reçu le 24 mars, dans le délai des deux mois suivant la réception du recours gracieux reçu le 28 janvier 2022. Le demandeur a ensuite déposé une requête en annulation du permis d'aménager au Tribunal Administratif de Strasbourg le 23 mai, dans le délai réglementaire des deux mois suivant la réception du courrier de refus. Dans le cadre de cette procédure contentieuse, les intérêts de la commune seront défendus par Maître David GILLIG avocat gérant du cabinet d'avocats SOLER-COUTEAUX. Le Maire demande à l'assemblée de délibérer pour l'autoriser à ester justice au Tribunal Administratif de Strasbourg dans le cadre de cette affaire par l'entremise de Maître David GILLIG. Ce point est adopté à l'unanimité.

ADHESION A LA MISSION DE CONFORMITE ET DE CONTROLE DES TRAVAUX DE L'ATIP

Le Maire rappelle que la commune fait instruire les demandes d'urbanisme reçues en Mairie (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables et certificats d'urbanisme) par l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) de Saverne depuis sa création en 2015. Il informe l'assemblée que les communes adhérentes ont la possibilité d'adhérer dès le 1^{er} janvier 2023 à une nouvelle mission : la conformité et le contrôle en application du droit des sols. Concrètement, les missions de l'ATIP s'articulent autour de deux pôles :

- la vérification de la conformité des travaux sur le terrain par rapport aux autorisations d'urbanisme délivrées (PC, DP...) après le dépôt de la déclaration d'achèvement des travaux, si la commune veut en contester la conformité dans les 3 mois suivants ;
- et le contrôle sur site à la demande de la commune si des travaux ont été réalisés sans autorisation ou sont en cours de construction mais ne sont pas conformes à l'autorisation délivrée.

Pour bénéficier de cette nouvelle prestation, le conseil municipal doit délibérer et approuver la convention d'adhésion d'ici à septembre 2022 en s'engageant sur un nombre d'actes prévisionnels à l'année estimée par rapport aux besoins et en acquittant leur montant même si le nombre d'actes est inférieur à la prévision. Dans la négative, la commune a toujours la possibilité de solliciter des actes de contrôle et de conformité à la demande, par convention spéciale. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'opter par délibération pour un recours au service de conformité et de contrôle des autorisations d'urbanisme au cas par cas, par conventions spéciales à l'acte.

BAUX EMPHYTEOTIQUES

Pour mémoire, la construction des premiers logements sociaux par la SIBAR a été rendue possible grâce à la mise à disposition au franc/euro symbolique des terrains par la commune dans le cadre de deux contrats appelés bail emphytéotique pour les durées suivantes :

- 35 ans pour le terrain du 7 rue de la Colline du 2 janvier 1996 au 1^{er} janvier 2031
- 40 ans pour le terrain du 15 rue du Heuberg du 21 mars 2002 au 20 mars 2043

En contrepartie, la commune a bénéficié dans le cadre de chaque contrat d'une subvention du Conseil Départemental et deviendra propriétaire des constructions à l'échéance des baux. Toutefois, ce type de contrat a été ensuite abandonné au profit de l'achat des terrains d'assise par la SIBAR, notamment lors de la construction des logements sociaux du 14 rue du Levant en 2011. Dès 2016, la commune a proposé à la SIBAR de racheter les baux emphytéotiques existants par l'acquisition du foncier. Après une nouvelle rencontre le 17 juin dernier, une proposition financière a été faite par Alsace Habitat, société issue en 2020 de la fusion d'OPUS 67 et de la SIBAR, qui est portée à la connaissance de l'assemblée. Le Maire propose de faire une contreproposition après la saisine des Services des Domaines. Le conseil municipal donne son accord à cette démarche.

RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2023

Le dernier recensement de la population date de 2017 et devait normalement avoir lieu cinq ans plus tard pour les communes de moins de 10 000 habitants. En raison de la crise sanitaire, le prochain recensement a été reporté d'un an et aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023. Dans le cadre de la préparation de l'opération de l'enquête, un coordonnateur communal doit être nommé par arrêté avant le 30 août 2022 en vue de préparer et de suivre la collecte et d'encadrer les agents recenseurs. Il est proposé de confier cette mission à la secrétaire de Mairie en collaboration avec Mme Liliane BAUER Adjointe au Maire et Mme Elodie ROTH conseillère municipale. Une délibération complémentaire concernant le mode de rémunération des agents recenseurs sera prise en octobre en fonction de la dotation pour la collecte 2023. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce point par délibération.

BIC DE JUILLET

La première maquette du BIC est arrivée. La photo en première de couverture sera celle du tilleul de la Place de l'Eglise qui a été planté il y a 140 ans. Compte-tenu du retard pris dans les opérations d'élaboration, la parution et la distribution du BIC sont reportées à la fin du mois de juillet.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Il est porté à la connaissance de l'assemblée que deux déclarations d'intention d'aliéner ont été réceptionnées en Mairie :

- en date du 27 juin 2022 portant sur le terrain bâti 4 rue des Bleuets,
- en date du 24 juin 2022 portant sur le terrain bâti 1 rue des Lilas.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur ces biens immobiliers.

DIVERS

Différentes problématiques concernant la gestion du personnel ATSEM employé par la commune à l'école maternelle et l'organisation de la rente scolaire sont abordées.

A l'école élémentaire :

- Mme Mireille RENAULT, enseignante, reprend la direction de l'établissement à partir du mois de septembre 2022 suite à la nomination de Mme Clotilde WAEGELE à l'école élémentaire de Dingsheim.
- Quelques petits travaux sont à programmer avant la rentrée (fixation de stores décrochés, évacuation de matériel et transport de mobilier).
- Suite à la crise sanitaire, les réunions en visioconférence se sont fortement développées. Dans ce contexte, le corps enseignant souhaiterait que la commune mette à disposition deux nouveaux ordinateurs portables avec caméra intégrée. Il n'est pas donné suite à cette demande pour l'instant.
- Les effectifs pour les trois classes s'élèvent à 75 enfants.

A l'école maternelle :

Suite à des intempéries de pluie et de grêle dans la nuit du 26 au 27 juin 2022, le bâtiment modulaire a été inondé en raison du mauvais fonctionnement de la gouttière qui était obstruée par des feuilles et des grelons. Les agents du SIVOM ont désencombré la gouttière et aidé à l'assèchement des locaux. L'école maternelle a fonctionné en service minimum lundi 27 et mardi 28 juin et a pu rouvrir le jeudi 30 juin.

Les effectifs des enfants dans les deux classes de maternelle sont supérieurs à 50, ce qui pose le problème de l'exiguïté des locaux du bâtiment modulaire d'environ 160 m² et du nombre insuffisant de places pour l'accueil de 14 enfants dans la salle de sieste. La piste de réflexion envisagée pour remédier à ce problème, à savoir le rajout d'un module de 15 m² pour agrandir la salle de sieste entraînant un surcoût de plus de 13 000 €, n'est pas retenue par le conseil municipal.

Le corps enseignant de maternelle sollicite également la présence d'une deuxième ATSEM à « temps complet » pendant les horaires scolaires de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 16 H 30 notamment pour assurer la surveillance de la sieste des petits de 13 h 30 à 15 h 30. Le conseil municipal sur proposition du Maire décide à l'unanimité de créer un nouveau poste d'ATSEM non titulaire à temps non complet avec un coefficient d'emploi annualisé à 23/35^e pour tenir compte de la durée excédentaire des congés (16 semaines) auxquels l'agent a droit, à compter du 1^{er} septembre 2022. Ce poste sera proposé à Mme Anne RODRIGUEZ qui effectuait jusqu'à présent un service hebdomadaire le matin sur 4 jours à l'école maternelle.

Demande de subvention du Collectif du Kochersberg de Soutien aux Ukrainiens (CKSU)

La demande de subvention du CKSU auprès de la commune doit permettre de financer le séjour en « colonie apprenante » de deux enfants ukrainiens accueillis au presbytère de Pfulgiesheim. La discussion s'engage au sujet de la contribution supplémentaire que pourrait apporter la commune dans le cadre d'une adhésion éventuelle au dispositif de financement des colonies apprenantes avec l'Etat et des aides déjà accordées par la paroisse protestante et la communauté de communes du Kochersberg pour ce projet de vacances. A l'issue des débats, et en solution immédiate, il est proposé au CKSU d'ouvrir une cagnotte en ligne pour recueillir les fonds manquants.

Recours gracieux à l'encontre du permis d'aménager autorisant la réalisation d'un lotissement dans la rue de la Montée

Le Maire informe l'assemblée de la réception en date du 30 juin 2022 d'un recours gracieux engagé par deux familles du village pour demander le retrait du permis d'aménager du 28 avril 2022 dont la société LCA Aménagement et six cotitulaires sont bénéficiaires en vue de la création d'un lotissement d'habitation dans la partie terminale de l'impasse de la Montée. Le Maire informe l'assemblée que la société LCA s'est engagée à créer une piste provisoire d'accès à la zone à urbaniser depuis la RD 31 et les chemins ruraux d'accès au city-stade et à interdire le passage des camions et des engins par la rue de la Montée pendant la phase de viabilisation de la zone. Par ailleurs, la commune s'est engagée de son côté à sécuriser la propriété du 8a rue de la Montée en posant un plot sur chaussée au niveau de l'angle du bâtiment donnant sur rue afin d'éviter les dommages sur la gouttière au passage des camions, et à mettre en place une zone de rencontre à 20 km/h depuis l'intersection avec la rue des Vergers jusqu'au droit de la propriété n° 8. Le Maire propose de ne pas donner suite à cette demande. Ce point est adopté à l'unanimité.

Réception des chemins ruraux de franchissement de l'Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg (ACOS)

Le Maire informe avoir signé avec le concessionnaire de l'ACOS le procès-verbal de réception du chemin rural de franchissement de l'autoroute dans la continuité de la rue de Truchtersheim. Un second procès-verbal, avec des réserves, a été établi sur l'état du chemin rural passant sous le pont de franchissement du cours d'eau.

TOUR DE TABLE

M. Gérard DURINGER annonce le décalage au dimanche 11 décembre 2022 du concert de l'Harmonie Concordia de Pfulgiesheim prévu initialement le dimanche 18 décembre 2022 à la salle des fêtes. En conséquence, le repas de Noël des aînés aura lieu une semaine avant le dimanche 4 décembre 2022.

Par ailleurs, un garde-corps sera mis en place au niveau de l'escalier d'accès à la salle de musique de la médiathèque par la société Métallerie Hoenen.

Suite aux pluies de sable du printemps, les panneaux photovoltaïques seront nettoyés le 6 juillet par la société AMPER PV de Dauendorf. En effet, des panneaux encrassés produisent moins d'énergie, ce qui entraîne à terme une baisse de la recette de revente d'énergie pour la collectivité.

La séance est levée à 23 H 02 minutes.